

Résumé du texte en français

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Mitteilungen des Statistischen Bureaus des Kantons Bern**

Band (Jahr): - **(1950)**

Heft 30

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

9. Résumé du texte en français

A. Introduction. Lors du renouvellement du Grand Conseil bernois du 7 mai 1950, c'est le recensement de la population de 1941 qui fut pris en considération. On élit un membre du Grand Conseil pour 4000 personnes de population de résidence, une fraction supérieure à 500 donnant également droit à un siège. En 1950, ce fut la huitième élection selon le système proportionnel. Elle portait sur 194 mandats. Chaque citoyen suisse ayant droit de vote dans le canton peut être élu au Grand Conseil s'il est âgé de 25 ans, mais il doit être présenté par un parti ou un groupe électoral. Les propositions doivent être déposées au plus tard jusqu'au vingtième jour avant le scrutin à la Préfecture et doivent être signées d'un minimum de dix citoyens ayant droit de vote.

Le droit de vote peut s'exercer par l'emploi d'un bulletin officiel ou non officiel sur lequel peuvent être inscrits autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir dans le cercle électoral. Un nom peut être écrit deux fois et il est permis de rectifier le bulletin à la main; les modifications effectuées par un moyen mécanique sont interdites. Les lignes vides sont acquises comme voix complémentaires au parti dont la liste porte le nom. Les listes peuvent être apparentées de manière que les suffrages qui restent puissent être utilisés.

Chaque district forme en général un cercle électoral. Le district de Berne est divisé par contre en deux cercles électoraux. Les circonscriptions politiques coïncident d'habitude avec la région des communes politiques; les exceptions sont mentionnées à la page 7 de la présente publication.

B. Droit de vote. Pour les élections en 1950, le nombre des ayants droit au vote dans le canton de Berne était de 245 551, soit le 30,7 % de la population de résidence. Il a augmenté de 7390, respectivement de 3,10 %, depuis les élections de 1946. Actuellement, le nombre de la population de résidence croît plus fortement que celui des ayants droit au vote. A page 9 de la présente publication, nous avons donné le nombre des ayants droit au vote par districts et aux pages 9 et 10 nous les avons classés d'après leur augmentation depuis les élections précédentes. Dans les contrées où règne une économie prospère, cette augmentation est la plus grande, alors qu'elle est plus petite en général dans les milieux agricoles. Ceux-ci souffrent d'une certaine dépopulation. Les votations nous donnent une indication sur le mouvement de la population en général ou au moins de la population masculine adulte. A page 10, nous avons groupé les communes ou circonscriptions politiques selon leur structure économique. On constate que les milieux citadins ont gagné en population alors que les communes agricoles ont diminué. Le tableau I de l'annexe contient pour chaque commune les ayants droit au vote.

C. Participation au vote. Les élections de 1950 au Grand Conseil ont montré, pour l'ensemble du canton, une participation de 72,2 %, contre 69,1 % lors des élections de 1946. Nous constatons une augmentation dans 24 districts ou cercles électoraux et une diminution dans quatre cercles, tous mentionnés à page 12. La récapitulation à page 13 contient les cercles électoraux rangés d'après les chiffres de la participation au vote. Depuis des années, celle-ci est la plus grande dans le district de Porrentruy alors qu'elle est la plus petite dans les districts de Courtelary, Schwarzenburg et Moutier.

Le classement des communes d'après la structure économique de la population de résidence, établi à la page 13, montre que la participation dans les villes et les communes industrielles est la plus petite. Ici, les citoyens ne

connaissent pas assez les candidats ou ne s'intéressent pas assez aux affaires politiques. La participation s'accroît avec l'augmentation de la population à domicile fixe et de l'élément agricole.

Dans les communes où 15 à 30 % de la population appartient aux professions agricoles, la participation au vote a atteint le 78,1 %.

D. Total des suffrages des partis. Les tableaux à pages 14 et 15 présentent la position des différents partis en ce qui concerne le nombre des électeurs. Nous trouvons ce nombre en divisant le nombre des suffrages des partis d'un cercle électoral par le nombre des mandats. Le Parti des paysans, artisans et bourgeois et le Parti socialiste groupent le plus grand nombre d'électeurs (voir page 16). Le Parti radical et le Parti démocratique-catholique ont vu augmenter le nombre de leurs électeurs. Le Parti des indépendants a également renforcé sa position. Nous constatons par contre une diminution dans les autres petits partis, comme les Libéraux-socialistes, les Sans-partis de Gessenay et le Parti du travail. Les Jeunes-paysans n'ont plus participé aux élections.

Les Paysans, artisans et bourgeois, le Parti radical et le Parti démocratique-catholique, considérés comme groupes bourgeois, constituent le 60,8 % de tous les électeurs. Le Parti des indépendants, les Sans-parti et, si l'on veut, les Libéraux-socialistes peuvent y être ajoutés, avec 3,0 % du total des électeurs. D'autre part, nous pouvons considérer comme groupe de gauche le Parti socialiste et le Parti du travail, qui réunissent 36,2 % des votants. Une récapitulation de leurs forces électorales se trouve à la page 15. Le tableau III de l'annexe contient la répartition en pourcent des votants de chaque cercle électoral et le tableau V celle de chaque commune.

E. Discipline de parti. Le Grand Conseil est élu selon le système proportionnel. Il en résulte d'abord une répartition des suffrages d'après les partis; le candidat n'est pris en considération qu'en second lieu. Les lignes vides des bulletins de vote profitent au parti dont la liste porte le nom.

Les lignes vides sont perdues pour le parti si le bulletin de vote ne porte pas la désignation de ce dernier. Les voix ainsi perdues au cours des élections de 1950 représentent 1365,4 électeurs, soit le 0,79 % du total des votants. Les lignes vides et perdues pour les partis apparaissent surtout dans les cercles où il y a beaucoup de personnel d'occupation saisonnière qui n'a pas beaucoup de contact avec les candidats et les partis politiques.

Par un bulletin non modifié l'électeur donne son approbation sans réserve au parti qui a choisi les candidats. Dans certaines communes ou régions, il est d'usage de déposer les listes dans les urnes sans les modifier (voir page 18).

Un exemple choisi dans les environs de Berne a démontré que le Parti du travail, celui des Indépendants et des Socialistes disposent de la plus grande partie des bulletins non modifiés. Le Parti des paysans, artisans et bourgeois, le Parti radical et le Parti démocratique-catholique ont le plus grand nombre de bulletin modifiés. L'individualisme du bourgeois s'oppose pas aux partis, mais fait un choix minutieux des candidats.

F. Répartition des mandats. A la page 19, nous avons donné le nombre des mandats de chaque parti. Les Paysans, artisans et bourgeois disposent maintenant de 79 mandats au lieu de 80. Le nombre des Socialistes et des représentants du Parti catholique est resté le même. Les Libéraux-socialistes ont gardé aussi leur unique mandat. Le Parti radical a gagné 6 mandats et les Indépendants 3. Les Jeunes-paysans n'ont plus participé aux élections. Le Parti du travail et les Sans-parti n'ont pas obtenu de sièges. On remarque que de plus en plus les

grands partis dominant. Les petits partis sont en somme faiblement représentés. Les élections ont apporté de petites modifications à la structure du parlement (voir page 20).

G. Les nouveaux membres du Grand Conseil et l'âge des députés. Depuis des dizaines d'années, un grand nombre de nouveaux députés entrent au Grand Conseil. Dans les grands partis, le renouvellement atteint parfois un cinquième ou même un tiers des députés. Dans les petits partis, le renouvellement peut aller plus loin et atteindre jusqu'à cent pourcent. Il y avait, d'autre part, 26 candidats qui étaient députés sortants et qui n'ont plus été réélus (pages 18, 19).

Les membres les plus âgés du parlement sont nés en 1880, 1883 et 1885. Les trois plus jeunes ont été nouvellement élus; il s'agit de MM. R. Weibel, Laufon, né en 1921, G. Nobel, Bienne, né en 1922, et A. Michel, Meiringen, né en 1923. L'âge moyen de tous les députés est de 49,2 ans (voir tableaux à la page 21 et 22).

H. Profession des députés. Les députés élus en 1950 sont classés aux pages 23 et 24 de la présente publication selon leur activité professionnelle. Pour la première fois, il y a davantage de salariés au parlement que de représentants de professions indépendantes. Il y a 92 députés de condition indépendante et 102 salariés, alors qu'en 1946 la proportion était à peu près inverse, soit 101 députés de condition indépendante et 93 salariés. La récapitulation à la page 24 montre la situation des différents partis. Le Parti socialiste compte 95,6 % de députés salariés et seulement 4,4 % de condition indépendante. La situation est tout autre chez les Paysans, artisans et bougreois, chez les Radicaux et dans le Parti démocratique-catholique. Ceux-ci ont cependant vu augmenter le nombre des salariés, mais tous ont davantage de députés de condition indépendante que de salariés.

TABELLE I

Wahlbeteiligung und Parteistimmen nach Gemeinden

Participation aux élections et suffrages des partis par commune

Anmerkung: * Die Zahl der stimmberechtigten Wehrmänner ist in derjenigen der Stimmberechtigten der Gemeinden des betreffenden Amtsbezirkes enthalten.

Note: * Le nombre des militaires ayant droit de vote est compris dans celui des communes du district.